

DECRET N° 94-440 du 28 Décembre 1994

Portant approbation du bilan et des comptes annexes pour l'exercice clos au 31 Décembre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 pour Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- VU le Décret N° 92-271 du 23 Septembre 1992 portant approbation des Nouveaux Statuts de l'Office National des Céréales (O N C) restructuré ;
- SUR Rapport conjoint du Ministre du Développement Rural et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 Décembre 1994,

D E C R E T E

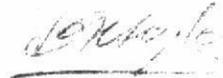
Article 1er. - Sont approuvés le Bilan et les Comptes de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) pour l'exercice clos au 31 Décembre 1993 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Décembre 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

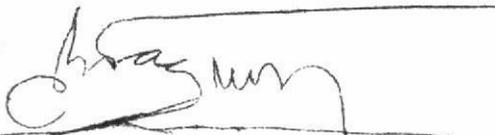
Le Ministre d'Etat, à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,

Le Ministre du Développe-
ment Rural,

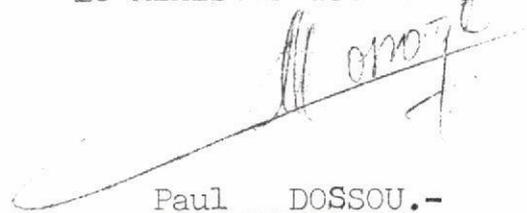


Robert TAGNON.-



Mama ADAMOU-N'DIAYE.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 MEPR -DN 4 HAAC 2 MDR 4
MPRE 4 MF 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 DGB-DGTCP 2
INSAE 1 UNB-FASJEP-ENA 3 GCONB 1 JORB 1.-